

Jean Christophe Benoit (JCB) : Donc moi je me présente, Jean-Christophe Benoit, je suis écologue de formation, je ne suis pas un financier, contrairement à ce qu'on peut penser. J'ai fait une formation universitaire en biologie, j'ai travaillé en bureau d'études, donc j'ai fait des études d'impact pour des projets, après j'ai travaillé pour un maître d'ouvrages, qui s'appelle Réseaux Ferrés de France, ou j'ai entrevu la problématique d'intégration de la biodiversité dans les projets, et depuis 5 ans je suis, à CDC biodiversité, je me suis occupé de tous les projets nationaux de compensation. Depuis l'année dernière je suis en charge du développement de l'intégration de la biodiversité à d'autres milieux (écotourisme, milieux urbains...). CDC Biodiversité est une filiale de la caisse des dépôts, qui en est l'actionnaire principal. Elle a été créée en 2008. CDC Biodiversité a une vocation d'intérêt général, et a pour mission d'accompagner le développement économique du pays, en proposant des actions innovantes et des outils pour permettre aux acteurs économiques de se développer en répondant aux problématiques actuelles. Dans le cadre de son plan développement durable, la caisse avait analysé 2 sujets assez fondamentaux que sont le climat et la biodiversité. Elle a créé deux missions de recherche qui ont abouti à CDC Climat qui travaille sur les problématiques du marché du carbone et CDC biodiversité. Au cours de ces missions de recherche, ils ont cherché quelles étaient les thématiques sur lesquelles la CDC pourrait utiliser ses moyens, ses ressources, ses compétences. Un sujet qui est vraiment ressorti, c'est la compensation écologique. Cela existe dans le droit français depuis 1976, et cela n'a jamais été mis en oeuvre. On ne savait pas trop pourquoi ça ne fonctionnait pas, mais déjà les maîtres d'ouvrage ne voulaient pas en entendre parler, parce que c'est pris comme une contrainte, mais c'était aussi un problème de compétence : on a des bureaux d'études, on a des gestionnaires d'espaces naturels, des opérateurs fonciers, mais on n'a pas un opérateur qui regroupe toutes ces compétences là. Du coup la caisse s'est dit : « Je vais créer un opérateur nouveau, qui aura à la fois des capacités d'investissement, de bureau d'étude, de conseil... » La CDC est née comme ça. 90 % de nos activités depuis 2008, ça a été de voir comment on pouvait mettre en place la compensation et de montrer que la compensation, c'est possible.

Moi : Vous travaillez donc avec des entreprises dont les projets pourraient porter atteinte à la biodiversité ?

JCB : Bien sur. La loi de 76, c'est la première loi de protection de la nature, qui introduit une liste d'espèces protégées notamment, et un deuxième sujet qui est l'obligation pour un maître d'ouvrage de réaliser des études d'impact. Un aménageur doit étudier toutes les composantes environnementales (humain, eau, biodiversité...), doit évaluer l'impact de son projet sur ces thématiques-là, éviter au maximum cet impact, revoir son projet, le déplacer, le concevoir différemment. Ce qu'il n'a pas pu éviter, il doit le réduire (exemple : passage à faune sur l'autoroute : on coupe un corridor écologique. On va limiter l'impact en permettant à la faune de se déplacer), et ce qu'il ne peut ni éviter ni réduire - cette séquence est extrêmement importante éviter réduire compenser, on va essayer de le compenser. Qu'est ce que ça veut dire compenser ? L'idée c'est qu'aujourd'hui la compensation vise la destruction d'habitats d'espèces protégées, de zones humides, de boisements, donc on va essayer de restaurer et de recréer des milieux équivalents à proximité, pour que finalement, il n'y ait pas de perte d'habitat.

Jérémie : Donc c'est à proximité ? Il n'y a pas de zones prévues qui peuvent être très loin ?

JCB Non, pas du tout, c'est ça le principe la compensation. Nous aujourd'hui, qu'est ce qu'on fait ? On se met à disposition d'un maître d'ouvrage, qui ne sait généralement pas trop comment faire : un gros aménageur (Bouygues, Vinci Eiffage et autres) a des compétences de bureau d'étude en interne, mais les petits sont complètement désemparés. Une collectivité qui aménage une ZAC ne sait pas du tout comment s'y prendre. On est à disposition de ces gens-là pour leur demander de faire le dossier. Une fois qu'ils ont leurs mesures compensatoires qui sont définies - car ce n'est pas nous qui les faisons, nous ne voulons pas être jugés partis, c'est un bureau d'étude qui s'en occupe, une fois que le besoin de compensation est identifié, (il est censé passer par la séquence éviter réduire, mais ça c'est le rôle de l'état de faire en sorte que cela se passe), un arrêté ministériel ou préfectoral est créé, et nous intervenons à ce moment-là. Le maître d'ouvrage arrive et dit « Bien, voilà, moi j'ai ça à mettre en oeuvre » (généralement, ce sont des hectares à sécuriser, des habitats à restaurer et à gérer pendant un certain nombre d'années, de 15 à 60 ans). Grâce à la CDC, le maître d'ouvrage peut externaliser la gestion de cette compensation sur le long terme. On signe des contrats de 60 ans, chose que peu d'opérateurs peuvent faire (on est affilié à la CDC, donc on a les garanties financières qui vont bien, etc.)

Jérémie : le travail peut être géré par les entreprises ?

JCB : Généralement elles vont faire appel à des prestataires. Elles n'ont pas les compétences en interne qui font des travaux de compensation. Par contre, elles vont mandater un bureau d'études qui va faire un inventaire écologique, un opérateur foncier qui va trouver des terrains où elles vont pouvoir faire de la compensation, le bureau d'études écologiques va faire un plan de gestion, c'est à dire la feuille de route de ce qu'on va faire sur ces terrains pour atteindre l'objectif, et puis après il va faire appel à un gestionnaire d'espaces naturels pour gérer ça sur la durée. Nous l'avantage, c'est qu'on est un interlocuteur unique, on regroupe toutes les compétences.

Pierre : Comment un entrepreneur peut faire appel à vous ? Car un acteur qui n'a justement pas les compétences pour juger de son impact sur la biodiversité, comment il va être amené à se dire qu'il fait quelque chose qui peut porter atteinte à l'environnement dans lequel je travaille, donc qu'il doit faire appel à vous ?

JCB : Il fait appel à nous en fin de chaîne, avant il y a toute une phase d'étude et d'instructions, et s'il ne les fait pas, le projet ne se fait pas. Par exemple, l'extension de l'hôpital d'Etampes, dans l'Essonne. Ils font leur projet, le maire doit couper le ruban dans 6 mois, et la Pouf, ils sont en zone humide, et ils n'ont pas fait de projet loi sur l'eau. Ils ont de la compensation en zone humide. Ils ont fait appel à nous et en deux mois, on leur a trouvé des terrains sur lesquels ils peuvent faire de la compensation, sans quoi le projet ne se fait pas.

Pierre : C'est donc très légiféré ? Toutes les zones sont classées ?

JCB : Il y a une réglementation, même s'il y en a toujours qui arrivent à passer entre les gouttes parce que c'est un travail énorme. Mais globalement c'est mis en oeuvre, sauf que cette séquence «Eviter Réduire Compenser», on l'a redécouverte au moment du Grenelle, où là, on s'est rendus compte que la biodiversité était vraiment un sujet, vraiment un souci,

qu'il fallait mettre en place des leviers pour enrayer l'érosion, et que la compensation en était un, qu'elle existait réglementairement sans mise en oeuvre. Et nous nous occupons aussi de très nombreux petits projets (exemple : 3000 m² de compensation à faire sur 30 ans). Donc aujourd'hui on a franchi une étape, et tous les projets font l'objet de ces instructions Eviter-Réduire-Compenser. On est prestataires de services, et on les met à disposition du maître d'ouvrage pour les réaliser. On n'est pas du tout dans la marchandisation, sachant qu'aujourd'hui, dans la compensation, l'étalon est écologique. On détruit un habitat, on doit restaurer ce même habitat, ou x 2, x 3 en fonction du risque que cela ne marche pas, ou en fonction de la patrimonialité de l'espèce ou de l'habitat.

Pierre : Il n'y a pas de monétarisation intermédiaire ?

JCB : Non, et nous nous vend un service. On fait payer au maître d'ouvrage le coût de la réparation. Aux USA, il existe des actions pour telle ou telle espèce, en France on n'est pas du tout là-dedans. On se défend absolument de ce positionnement-là, et ce n'est pas du tout ce qu'on fait. On a tendance à nous associer aux banques de compensation américaines, alors que déjà la réglementation est différente : aux USA, un maître d'ouvrage peut se décharger de son obligation et vendre ça à une banque, qui prend la responsabilité de l'obligation de compensation. En France, le maître d'ouvrage peut sous-traiter la mise en oeuvre de ses travaux, mais reste responsable. Et l'étalon, je le répète est écologique, estimé en surface, en actions... Ce qu'on fait payer au maître d'ouvrage, c'est le coût de trouver les terrains, de les sécuriser, de faire des travaux de restauration, et le suivi sur la durée.

Jérémie : Est-ce que l'entreprise cherche par tout moyen à minimiser...

JCB : Jusqu'à présent, on ne faisait pas de la compensation : il y avait une zone humide, et pouf on tape dedans. Aujourd'hui c'est plus compliqué. Sauf qu'on se rend compte que réparer un milieu naturel que l'on a détruit, cela a un coût. Donc là on est dans la phase où les maîtres d'ouvrage résistent un peu. Il protestent en disant « c'est une contrainte, il y a tant d'emplois mis en jeu... » il y a toujours ce chantage un peu économique. Actuellement le gouvernement se montre encore bienveillant, mais il y aura un moment où il dira « si vous ne pouvez pas compenser, votre projet vous ne le faites pas. » On considère que tout n'est pas compensable. Il y a des milieux uniques, endémiques qu'il ne faut surtout pas toucher.

Après il y a des milieux qu'on sait restaurer, qu'on sait recréer (des prairies...). Mais en effet, les maîtres d'ouvrages cherchent à se dédouaner un peu de leurs obligations.

Jérémie : Vous êtes à la fois au service du public et du privé ?

JCB : Oui. On a travaillé sur deux projets emblématiques, dont vous avez sûrement entendu parler car ils ont fait la une de la presse. En 2008 quand on a été créés, l'idée était de travailler sur deux idées de compensation. On était un peu un laboratoire d'idées pour voir comment tout cela peut se mettre en place au bénéfice de la nature ! Même si on nous traite de banquiers, je suis écologue, la majorité de mes collègues aussi, c'est la nature, c'est comment on arrive à enrayer l'érosion de la biodiversité, et s'assurer que demain, nos enfants, nos petits enfants puissent encore profiter de zones humides, d'oiseaux... C'est vraiment notre souci premier. Après on a monté une société anonyme, donc une société privée, qui a un fonctionnement de société. Elle a des charges, il faut qu'elle gagne un peu d'argent pour vivre etc... On est aussi dans cette problématique-là.

Jérémie : Je croyais que la CDC était un organisme public...

JCB : Oui, mais elle a créé une filiale privée. On rend des comptes à notre actionnaire, on a des charges, il faut qu'on dégage un peu d'argent pour pouvoir se développer, embaucher, etc.

Donc on a développé deux types d'approches sur la compensation, une approche à la demande, où on répond à un besoin identifié d'un maître d'ouvrage. On leur propose un programme de compensation correspondant. Un des projets les plus emblématiques sur lesquels on travaille, c'est la construction de l'autoroute A65, dans le sud-ouest de la France. C'est le premier projet au moment du Grenelle qui a fait l'objet de vraies mesures compensatoires sur 60 ans.

Jérémie : Pourquoi on met cela dans le temps ?

Pierre : quand vous dites sur 60 ans...

JCB : la compensation est censée apporter une contrepartie positive à un impact. Donc elle doit durer autant que dure l'impact. Là, on est sur une concession autoroutière, qui est sur 60 ans. Théoriquement, la compensation doit durer autant que la durée de vie de l'autoroute. Mais le maître d'ouvrage a une concession sur 60 ans, on ne peut pas lui demander l'éternité de la compensation. Dans 60 ans, la concession sera renouvelée, donc on imagine que le nouveau gestionnaire aura aussi à prendre en charge la compensation.

Pierre : Si jamais la concession n'est pas renouvelée par exemple...

JCB ; c'est l'Etat qui reprend.

Pierre : Comme l'autoroute existe encore, que fait-on ?

JCB : On peut considérer que la mission a atteint ses objectifs, et la nature reprendra ses droits. Donc 1400 ha de compensation. Ici, le maître d'ouvrage, qui est une filiale d'Eiffage est venu nous voir, et nous a demandé de mettre en oeuvre ce programme, et de le gérer sur 60 ans.

Jérémie : Et qu'est ce que vous avez fait concrètement ?

JCB : On avait deux ans pour trouver 1400 ha, donc à proximité du projet. Il fallait les sécuriser, donc soit les acheter, soit passer par des propriétaires. Des plans de gestion, donc dire ce qu'on va faire sur ces terrains, et quels sont les objectifs écologiques. C'est un gros travail 1400 ha. On est en train de faire des travaux de restauration sur certains terrains, et bientôt on va entrer dans une phase de gestion : on va entretenir ces sites, faucher les prairies, et tout un suivi scientifique pour voir si les espèces sont là, est-ce que l'objectif est atteint.

Jérémie : Vous êtes donc un privé qui achète les terrains, les entretient... Ce n'est pas l'état qui s'en charge.

JCB : Non, l'état ne fait rien du tout.

Pierre : Ce qui m'étonne un peu, c'est que les grandes entreprises ont les moyens pour avoir des bureaux d'études...

JCB : Clairement ils sous-traitent, ils n'ont pas les bureaux d'étude en interne... Ils ont un responsable environnement qui est capable de piloter un prestataire

Pierre : Mais il n'y a pas d'organisme officiel qui valide les projets de compensation ?

JCB : C'est l'état. Quand on a acheté les terrains, l'état a validé l'éligibilité des terrains à la compensation.

Pierre : Donc il y a quelqu'un au-dessus de vous.

JCB : L'état, c'est la police. C'est lui qui décide si le projet est faisable. Après il y a un suivi. Comment l'arrêté va être mis en oeuvre : généralement, dans l'arrêté, on nous dit vous avez tant d'années pour trouver les terrains, tant de temps pour faire les plans de gestion, et après vous avez tant de temps à vous occuper de ces terrains. On rencontre l'état régulièrement, il y a un reporting annuel...

Pierre : C'est l'agence de la biodiversité ?

JCB : Non, c'est l'ADREAL. Ce sont les services déconcentrés de l'état.

Jérémie : En 2008, quand a été créée la CDC Biodiversité, la CDC s'est dit qu'elle allait créer un organisme privé, est-ce que c'était afin d'instaurer de la concurrence ?

JCB : L'idée, c'était de créer une dynamique, donc oui, aujourd'hui, on a des concurrents qui se positionnent. On ne voulait pas créer une boîte qui avait le monopole de la compensation. On voulait défricher le terrain, montrer que c'était possible, les choses à faire, à proposer, et prouver qu'il y avait vraiment un manque. Aujourd'hui, il n'y avait pas d'opérateur de compensation.

Jérémie : En somme, avant - non pas que ce soit une critique sur l'éthique de la compensation, parce que vous êtes pas des marchandisateurs de la nature - mais ils cherchaient l'efficacité avant de se poser les questions éthiques de mise à concurrence, qui pouvait entraîner, à terme, une mise à prix de la biodiversité.

JCB : L'idée, c'était d'appliquer la réglementation, ni plus ni moins. La compensation elle va dans le sens de lutter contre la perte de biodiversité. Ca répondait à un double enjeu.

Jérémie : Vous trouvez que cela marche bien ?

JCB : C'est compliqué, parce que les maître d'ouvrage, c'est un sujet nouveau pour eux, la compensation arrive en dernier recours, donc elle n'est pas intégrée dans le modèle économique de leur projet, donc c'est extrêmement compliqué. J'ai le projet de construction d'une zone pavillonnaire, ou le maître d'ouvrage n'avait pas du tout pris en compte les problématiques biodiversité. Donc les services d'état sont venus le voir en lui demander de compenser tant de zones humides sur 40 ans. On lui a dit que cela lui coûterait tant, et il a décidé de ne pas réaliser son projet. On n'est pas encore dans le schéma où la biodiversité est intégrée dès l'amont, dès la conception, c'est ça le problème... mais on y vient, du coup, on va se poser des questions pour savoir si le projet est pertinent ou pas. Payer de la compensation sur 60 ans, cela peut remettre en cause un projet, ou bien le faire différemment, ou ailleurs. C'est l'objectif de la loi quelque part ! Du coup, quand on parle de coût, parce qu'aujourd'hui, ce qui parle au maître d'ouvrage, c'est l'aspect financier. Quand on leur parle de l'orang outan en Indonésie, enfin ils sont

bâtisseurs... Une autre problématique, c'est la politique de sensibilisation à la biodiversité. Il faut qu'on bascule dans un monde parfait où toutes les problématiques sont prises en compte en amont, et pas qu'on se rende compte qu'à la fin, un projet finalement n'est pas faisable.

Jérémie : Est-ce que dans les pays où l'application de cette loi est plus ancienne, cette mentalité est déjà présente dans l'esprit des entrepreneurs ?

JCB : Oui, aux États-Unis par exemple.

Jérémie : dans d'autres pays d'Europe ?

JCB : C'est assez balbutiant en fait... En Allemagne c'est assez avancé, c'est géré de manière publique (c'est les Länder, l'équivalent des conseils généraux qui gèrent cela), localement.

Pierre : Pouvez-vous donner un exemple d'évaluation d'impact environnemental d'un projet, comme fait par les bureaux d'étude ?

JCB : nous ne faisons pas ce genre d'étude, mais j'ai eu l'occasion dans le passé de travailler dans un bureau d'étude. Dans l'exemple de l'autoroute A65, on a le tracé de l'autoroute, on a un fuseau d'étude, et dans ce fuseau, on va regarder quel type de milieu on a : est-ce qu'il y a déjà des zones protégées, des zones humides, des réserves, des zones Natura 2000...

Pierre : quel est l'intérêt des zones humides ?

JCB : les zones humides sont cruciales. On va toucher au sujet des services rendus par la nature. Les zones humides sont des champs d'expansion des crues. La raison de l'augmentation des inondations sur le territoire est due à un aménagement désorganisé du territoire, qui a limité le champ d'expansion des crues et des zones humides. Ces zones ont le rôle d'éponge et d'épurateur. Leur protection est un vrai enjeu. Ce sont des zones extrêmement rares, elles ont des cortèges floristiques et faunistiques inféodés, donc on touche aussi à la biodiversité. Quand on étudie une zone humide, on va regarder quelles espèces elle abrite, quels services elle rend... On regarde si on ne peut pas éviter ces zones en abordant le sujet d'une manière différente, si on peut construire un viaduc sur un cours d'eau. Le bureau d'étude se charge du travail en étudiant les enjeux écologiques sur le tracé envisagé. En fonction de cela, il va définir les impacts du projet.

Pierre : pouvez-vous donner des exemples d'impacts ?

JCB : La mort d'une population de biches par exemple. Si on coupe un passage à chauve-souris, peut-être qu'ils venaient se reproduire ici...

Pierre : Et si les espèces en jeu ne rendent pas de services écosystémiques ?

JCB : Peu importe, du moment qu'elles sont protégées, on ne peut pas y toucher. Sauf dérogation, mais qui dit dérogation dit mesures compensatoires. Il y a un comité national de protection de la nature, le CNPN, qui regarde la quasi-totalité des dossiers (sauf ceux trop petits qui restent à l'échelle régionale). Il donne un avis pour dire si oui ou non le projet est pertinent, si les mesures compensatrices sont pertinentes, si les espèces vont pouvoir être maintenues dans un bon état de conservation à terme.

Jérémie : selon la saison, la population des espèces n'est pas la même... Donc cela doit bien prendre un an de faire une étude d'impact ?

JCB : C'est obligatoire. Il faut prendre en compte tout le cycle biologique.

Pierre : Vous ne dépassez pas le cycle annuel ?

JCB : Un an c'est le minimum, après selon les cas on peut augmenter le temps d'étude.

Jérémie : Du coup cela peut poser problème, cette durée d'un an, cela peut porter atteinte au projet ?

JCB : Oui, c'est pour cela qu'il faut anticiper, mais c'est généralement ce qui n'est pas fait...

Faire un projet, ce n'est pas neutre, c'est pour cela qu'ils (les entrepreneurs) voient ça comme une contrainte, c'est long, c'est compliqué, ça coûte de l'argent... Mais si c'est bien anticipé, bien pensé, au contraire, il vont s'éviter d'exploiter des zones à fort enjeu, et cela va leur éviter d'avoir des problèmes, de déposer des dossiers, et d'effectuer des mesures de compensation.

Pierre : Comment mettez vous en oeuvre une opération de compensation ?

JCB : c'est un vrai sujet. Qu'est ce qu'on va compenser ? Aujourd'hui on a des petits porteurs de projet qui valent 5000 m², ça n'a pas de sens d'acheter une parcelle de 5000 m² et de travailler la dessus. Ce qu'on propose, c'est de mutualiser les opérations de compensation sur un territoire beaucoup plus important. Et du coup, notre action a beaucoup plus de sens. Impossible de recréer des fonctionnalités sur des petits terrains. J'en viens à présenter l'opération Cossures, très médiatisée. On anticipe les besoins de compensation sur un territoire. On a acheté 357 ha sur nos fonds propres d'un site qui est en mauvais état écologique, qu'on va restaurer. On va de ce fait créer une plus value écologique qu'après les maitres d'ouvrages pourront utiliser pour leurs besoins de compensation. Pour les petits porteurs de projet, cela a beaucoup de sens, car c'est vendu clef en main, et généralement, ils sont un peu démunis face à ce genre de problématiques. On fait ce genre de projet dans des zones très dynamiques ou on sait que la pression est forte mais que la compensation reste importante.

Jérémie : Et du coup concrètement cela se passe comment ?

JCB : Alors là, on est en plaine de Cros, au nord de Fosses-sur-mer, dans la Camargue. C'est l'ancien lit de la Durance, avec un sol assez maigre, particulier. Du fait du climat et du pastoralisme, le milieu est steppique, et unique en Europe. On avait dix mille hectares il y a 200 ans, et ces espaces ont été grignotés petit-à-petit. Pour nous, c'est un milieu qui n'est typiquement pas compensable, car on ne pourra pas le recréer ailleurs. Il a un fort intérêt écologique : il y a de nombreuses espèces qu'on ne trouve qu'ici. Il a été très impacté par les activités humaines. Il y a quelques dizaines d'années, on a créé une réserve pour sauver ce qu'il restait. Et maintenant, on essaie donc de gagner un peu de territoire. On a acheté un verger en 2008, qui était une véritable enclave dans la réserve. On a éliminé tous les arbres fruitiers, le système d'irrigation, on a refait un sol pour recréer une dynamique.

Pierre : Ca dure combien de temps pour recréer cette dynamique ?

JCB : Des centaines voire des milliers d'années. Et c'est bien le problème... Mais on a quand même supprimé cette enclave, et même si le cortège floristique n'est pas restauré, deux ans après le début de notre action, les oiseaux étaient revenus.

Jérémie: Ou étaient ils en attendant ?

JCB : Ils étaient autour. L'idée est de recréer de l'habitat favorable à. Cette opération a relativement bien fonctionné.

Jérémie: Et vous avez sous-traité ?

JCB : On contrôlait les opérations, mais par exemple on n'avait pas de machines... Généralement, des entreprises forestières ou paysagistes fournissent ce service.

Jérémie: Combien serez vous prêts à recevoir pour ce site ?

JCB : Les besoins de compensation sont chiffrés en surface, donc on a 357 ha potentiellement compensable.

Pierre : Est ce que vous travaillez en collaboration avec d'autres organismes qui s'occupent aussi de la biodiversité ?

JCB : Bien sûr, il y a énormément de groupes de travail qui sont montés. On a des liens avec la recherche, avec certains ministères.

Pierre : Est ce que cela vous arrive de recenser des espaces naturels non répertoriés ?

JCB : Nous, nous ne sommes pas dans la conservation. Les conservateurs répertorient les espaces, les achètent s'ils ont une valeur écologique, et les compensent. Nous, nous ne sommes plus dans la réparation. Ces acteurs existent déjà. On va acheter des terrains en mauvais état écologique, pour apporter la plus value au projet en améliorant son état. Pérenniser une vocation écologique peut aussi être une plus value.

Jérémie: Pouvez-vous donner les difficultés auxquelles vous pouvez être confrontés quand vous faites une étude d'impact ?

JCB : L'impact écologique est lié au niveau de connaissances qu'on a. On améliore petit à petit les connaissances sur les fonctionnalités des espèces.

Pierre : Les espèces protégées sont elles des espèces utiles ?

JCB : Il n'y a pas nécessairement ce rapport à l'utilité. Ce sont des espèces rares, quelques fois indicatrices de la santé du milieu. Il y a des espèces emblématiques qu'on cherche à protéger car on ne les trouve pas ailleurs.

Jérémie: Vous êtes donc contre une marchandisation de la nature ?

JCB : Oui.

Pierre : En parlant de la bienveillance de l'état. Vous le trouvez trop laxiste ?

JCB : l'état délivre une analyse multifonctionnelle...

Pierre : Êtes-vous en faveur du chiffrage économique et monétaire des services écosystémiques ?

JCB : On est obligé d'en passer par là pour parler le même langage que celui des décideurs. Je suis sensible au vol d'une grue, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. Pour parler aux décideurs, il vaut mieux dire que quand il n'y aura plus d'abeilles, polliniser à la main risque de coûter très cher... Quelque part, cela ne veut rien dire, mais on a au moins un terrain d'entente. On a un économiste qui travaille sur ces sujets-là.

Jérémie: Sur quoi travaille-t-il ?

JCB : Sur les services écosystémiques justement. Aujourd'hui, on est sur le principe pollueur-payeur. On aimerait instaurer la notion de protecteur-bénéficiaire : en protégeant un écosystème, on peut recevoir une compensation monétaire. C'est ce que font des entreprises comme Evian ou Vittel, qui développent avec les acteurs locaux des politiques zéro pesticide, afin de ne pas traiter l'eau derrière...

Pierre : Et vous servez vous des rapports de d'évaluation économique de la nature comme celui de Bernard Chevassus-Au-Louis ?

JCB : oui, ce sont des travaux faits par des scientifiques reconnus. Après, on est dans une zone sensible, cela ne doit pas aboutir à des conclusions de type : « Les loutres, cela coûte tant... » En France, on n'en est pas là du tout.

Pierre : Les évaluations de grands sites, comme des barrières de corail qui s'étendent sur plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres, font état de chiffres énormes (100Md de dollars). Intégrez vous les impacts de la destruction locale dans un milieu global ?

JCB : Oui, il faut prendre en compte les différentes échelles. C'est la définition de l'impact. Quand un aménageur fait un projet, il doit étudier l'impact de son projet, et l'impact de projets similaires cumulés par exemple... C'est le travail du bureau d'études.

Pierre : Pouvez vous aborder le thème du marché du carbone ?

JCB : Je ne suis pas spécialisé là dedans. La compensation dans le carbone est complètement délocalisée, alors que dans la biodiversité, on s'intéresse à une compensation locale, à des projets locaux.

Jérémie: est ce que les bureaux d'études prennent en compte la dimension sociale des milieux (ex : la forêt de Fontainebleau, très visitée, vs. une forêt « lambda ») ?

JCB : bien sur oui, nous prenons cela en compte. Le bureau d'études fait une analyse multifonctionnelle. Le projet de compensation fait aussi un compromis social, avec le « moins » d'effets secondaires économiques possibles.

Pierre : Est ce que quand on impacte une zone qui est très représentée, on peut la compenser en favorisant un autre type de milieu, plus rare, mais dont le développement profiterai peut être plus ?

JCB : C'est un débat. Je suis plutôt pour compenser d'égal à égal, mais cela reste du cas par cas. Il faut assimiler aussi les problématiques régionales de conservation. S'il y a un consensus autour d'un tel projet, il n'y aura pas de souci. L'idée principale est aussi de trouver un projet de territoire qui contente tout le monde (associations, entreprises, populations...). On prend en compte l'avis de tous les acteurs, ce sont des projets de territoire.

Pierre : Les associations sont souvent de votre côté ?

JCB ; Globalement, cela se passe plutôt bien, même si certaines sont contre la compensation. On aime bien travailler avec elles, car ils possèdent aussi des travailleurs compétents, des paysagistes, des naturalistes...

Jérémy: Quel est l'intérêt des économistes dans le processus ?

JCB : on a un ingénieur financier, car comme les projets sont sur du très long terme, on utilise des modèles économiques : on n'achète pas tous les terrains. On s'est rendu compte que conventionner avec un propriétaire, cela a des effets de sensibilisation. Certains d'entre eux se sont rendu compte qu'ils avaient des espèces rares dans leur jardin, ils sont contents. Il se sentent impliqués, il y a un suivi, un reporting annuel tous les ans... Cela a des vertus pédagogiques importantes. Du coup, on peut par exemple indemniser des agriculteurs, en faisant baisser les prix sur le marché de la céréale s'ils sont céréaliers. Il faut prendre en compte les risques financiers... Quand il y a des changements d'activités, il faut aussi étudier les filières, les impacts d'un changement d'activité sur l'économie locale... C'est un projet de territoire, cela dépasse la biodiversité.

Pierre : Pour des entreprises comme Vittel, qui ont un intérêt économiquement parlant à protéger la biodiversité près de leurs sources d'eau, et qui avait publié un rapport avec Agrivair et en collaboration avec les acteurs locaux, cela va dans votre sens ?

JCB : Oui bien sûr, puis ils ont intérêt, ils sont même dépendants de cela, ils ne sont pas à convaincre. Ce n'est pas comme les constructeurs d'autoroute, qui ne voient pas d'intérêt direct à intégrer la protection de la biodiversité à leur projet. Il y a un problème de sensibilisation, certaines personnes avec qui on discute doutent encore du réchauffement climatique, donc quand on leur parle de biodiversité, ils sont un peu « ... so what ? ». Les acteurs doivent comprendre les enjeux ?

Pierre : Est-ce que vous trouvez que la façon dont la presse traite de la protection de la biodiversité à travers la sacralisation d'espèces macroscopiques de type panda, tigre... C'est une bonne approche, ou ne vaut mieux t-il pas parler de la nature ordinaire ?

JCB : Aujourd'hui, l'enjeu, il est sur la nature ordinaire. Mais c'est difficile à faire comprendre. Quand on voit un panda, un tigre, c'est beau, c'est prestigieux... C'est difficile à faire comprendre. Il faut passer par là pour approcher, mais ensuite il faut dire que ce n'est pas que ça. Après je pense qu'on manque d'émissions grand public sur les chaînes télé pour parler de cela. En ce moment, les programmes restent caricaturaux, on parle trop des ours polaires, des espèces emblématiques... Les moineaux domestiques disparaissent dramatiquement à Paris, mais cela n'émeut personne. A mon avis, certains sujets pourraient parler à la population. C'est compliqué, mais certes, cela manque.

Jérémie: Oui, il y a un déficit d'information, quand on a démarré dans cette controverse, bien qu'on connaissait déjà une certaine partie des enjeux, on ne connaissait rien aux méthodes de compensation par exemple...

JCB : On en parle, mais en mal... On nous fait passer pour des banquiers. Alors que je passe ma semaine à aller sur le terrain. On ne retient que le coté négatif. Effectivement qu'il y a de l'économie, mais on est forcés d'en passer par la. Je suis passé par certaines associations de défense de la nature quand j'étais jeune, et il y a une sorte de tabou argent-biodiversité. On ne veut pas mélanger, c'est sale... Mais il faut en parler. En plus de cela, l'économie ce n'est pas que l'argent, c'est bien plus. Cela existe même dans la nature : quand un prédateur chasse, il se demande au préalable si l'énergie que cela va lui rapporter sera supérieure à ce qu'il va dépenser. C'est pas purement humain. Quel moyen on met, quels objectifs... Ce n'est pas que de la financiarisation avec des tradeurs. Je comprends leur réaction, elles sont dans leur rôle, mais c'est dommage qu'elles ne perçoivent que le coté négatif. Si les associations veulent qu'on reste dans la situation d'avant grenelle ou on n'empêchait rien de se faire... Alors peut-être que ce n'est pas idéal, mais c'est mieux que rien. On a quand même sécurisé 1400 ha pour un projet par exemple. On les achète, on est propriétaire, soit on signe des conventions, et dans ce cas-là on n'est pas propriétaire. Mais cela marche, les propriétaires se prennent au jeu, la démarche peut se pérenniser.

Pierre : Vous avez pensé à en faire des parcs écologiques pour rentabiliser le projet et sensibiliser la population ?

JCB : Pourquoi pas. Aujourd'hui, on ne peut pas adjoindre à un terrain privé une servitude écologique. On est en train de trouver des outils, mais pourquoi pas, l'écotourisme... Mais aujourd'hui, les associations vont dire que c'est mal. En plus, cela renforce notre statut de banquier... Mais proposez autre chose ! Les gestionnaires d'espace naturels ne gagnent pas de revenus...

Jérémie: Comment les associations participent-elles ?

JCB : Elles viennent à des colloques, ou à des réunions. Mais elles me jugent car elles considèrent que je suis passé du coté obscur de la force...